



## Le fonctionnement de la protection sociale en France

# Comment fonctionne la protection sociale des régimes de base ?

La protection sociale est une couverture basée sur des droits contre un risque social prédéterminé. Elle comprend tous les régimes de transfert collectif et permet de protéger les individus et ménages contre les risques sociaux. En France, 50 % de la protection sociale est financée par l'employeur.

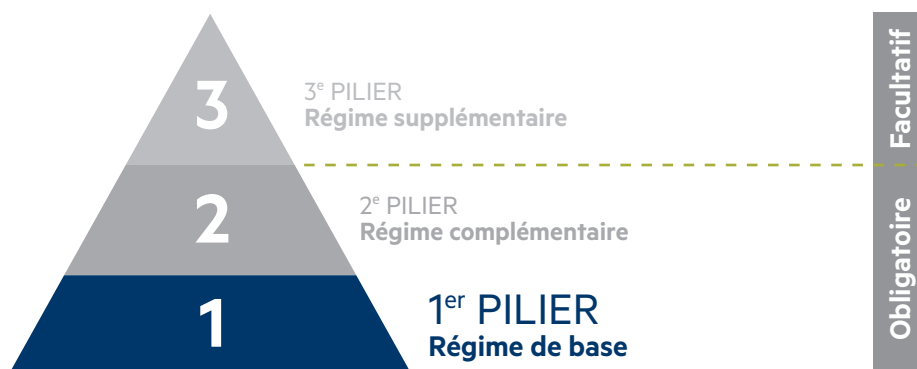
## ANALYSE DE L'EXPERT

La protection sociale vise tous les mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux personnes de faire face aux conséquences financières des risques sociaux.

Elle est indispensable pour compenser une baisse des revenus liée à une insécurité économique de l'individu ou de sa famille.

Les 3 régimes principaux de protection sociale sont :

- la Sécurité sociale (régime général);
- les assurés relevant du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI);
- la Mutualité Sociale Agricole (MSA).



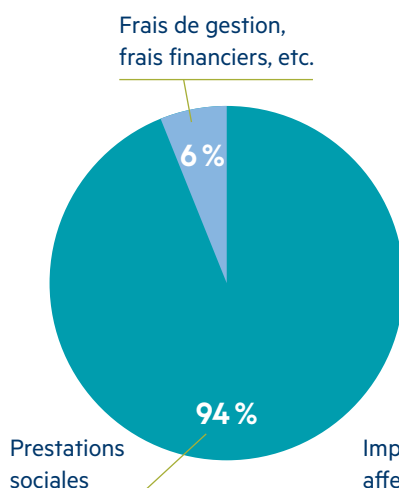
## Quels domaines sont concernés ?

La protection sociale en France identifie 8 risques ou besoins sociaux :

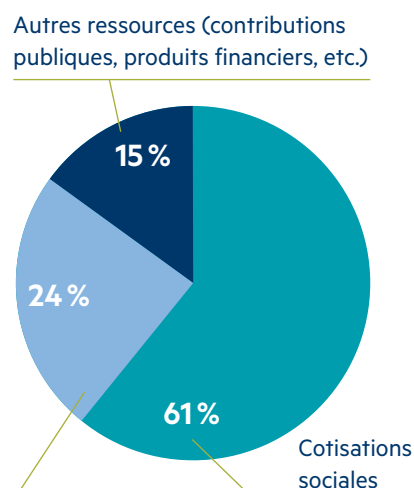
- 1 - la maladie,
- 2 - l'invalidité et le décès,
- 3 - l'accident du travail et la maladie professionnelle,
- 4 - la famille,
- 5 - la pauvreté, le logement et l'exclusion,
- 6 - la vieillesse et la survie,
- 7 - l'emploi,
- 8 - la dépendance.

## Quel est le poids des dépenses en 2025 ?

### Les dépenses de la protection sociale



### Les ressources de la protection sociale



Déficit : 23 milliards €

909 milliards €

932 milliards €



### LE SAVIEZ-VOUS ?

La Sécurité sociale a été créée par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945.

### LES PRESTATIONS PAR RISQUES SOCIAUX EN 2025 (EN MILLIARDS €/AN)

|                                                          |               |                                                         |              |
|----------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------------------------|--------------|
| <b>Vieillesse</b> (retraite, veuvage, perte d'autonomie) | <b>334,80</b> | <b>Handicap</b> (invalidité)                            | <b>39,90</b> |
| <b>Maladie</b>                                           | <b>253</b>    | <b>Logement</b>                                         | <b>18</b>    |
| <b>Famille</b> (maternité, enfance, jeunesse)            | <b>57,8</b>   | <b>Pauvreté</b>                                         | <b>17,7</b>  |
| <b>Emploi</b> (insertion professionnelle)                | <b>40,2</b>   | <b>Maladies professionnelles</b> (accidents du travail) | <b>16,3</b>  |

## Le chef d'entreprise et l'organisation de sa protection sociale ?

Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) est une organisation qui gère la protection sociale des Travailleurs Non Salariés (TNS) tels que les artisans et les commerçants.

Elle a remplacé le Régime Social des Indépendants (RSI) depuis 2020 et est gérée par les trois branches du régime général de la Sécurité sociale. Les travailleurs indépendants sont affiliés automatiquement au régime général de la Sécurité sociale depuis 2018.

### LES INTERLOCUTEURS POUR LA PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Les travailleurs indépendants ont rejoint depuis début 2020 le régime général de la Sécurité sociale pour la gestion de leur protection sociale.

#### POUR LES COTISATIONS



#### POUR LA SANTÉ



#### POUR LA RETRAITE



### CE QU'IL FAUT RETENIR

#### La protection sociale (régime de base) en France

- ✓ Représente près de **758 milliards €** de prestations en 2025.
- ✓ Les **employeurs contribuent à 50 %** du financement de la protection par les cotisations patronales de leurs salariés et les cotisations à la SSI pour leur propre protection sociale.
- ✓ La **Sécurité sociale des Indépendants (SSI)** gère la protection sociale des chefs d'entreprise non-salariés.